

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON**

AVIS PUBLIC

- ❖ Est, par la présente, donné, par la soussignée secrétaire trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, que lors de la séance ordinaire, tenue le 14 février 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon.

Que le règlement portant le numéro 2022-01-15 ayant pour titre : Adoption du règlement #2022-01-15 « Code d'éthique et de déontologie des élus (es) » a été adopté à l'unanimité.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 14 ième jour du mois de février de l'an deux-mille-vingt-deux.



Francine Rainville, directrice générale et secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de-Brandon, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 16 février 2022

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 ième jour du mois de février de l'an deux-mille-vingt-deux.



Francine Rainville, directrice générale et secrétaire trésorière